



rtt et arret maladie suite congé maternité

Par **loumeg**, le **03/12/2011** à **12:03**

bonjour

j'ai été arrêtée pour grossesse difficile du 20/07 au 10/08, puis j'ai eu 15 jours de congé patho et je suis en congé maternité depuis le 24 aout. Celui-ci s'arrête le 13 décembre. Mon gynécologue m'adresse un arrêt maladie de 4 semaines à la suite de ce congé maternité car je me trouve dans l'incapacité de reprendre le travail après un accouchement très difficile et un bébé qui a besoin de soins et de rendez-vous médicaux à répétition encore quelques temps.

Il me reste 11 jours de RTT que je devais solder avant la fin décembre 2011.

j'aimerais savoir si ceux-ci seront perdus ou si exceptionnellement je peux les reporter à l'année suivante?

j'aopartiens à la convention collective de l'industrie de la maroquinerie, de la sellerie, articles de voyages... et je suis assimilée cadre

D'avance merci de votre aide

Par **P.M.**, le **03/12/2011** à **14:08**

Bonjour,

Il faudrait déjà consulter l'Accord RTT de branche et/ou d'entreprise mais l'employeur pourrait de toute façon accorder leur report...